HOSPITALISAION PRIVEE ET RESPECT DE L'ETHIQUE MEDICALE

Dr Rachid KAMMOUN

Médecin anesthésiste - Secteur libéral

Nous aborderons successivement :

1. Les ressources financières et leurs répercussions sur l'égalité de tous devant la maladie.

2. L'exercice médical libéral hospitalier et dans les cabinets.

3. L'hospitalisation privée.

LES RESSOURCES FINANCIERES :

La part du PIB consacrée a la sante dans notre pays est de 7p 100.Elle est entre 10 et 17 p100 dans les pays de l'OCDE (12p100 pour la France et 16,4 p100 pour les USA).

Donc nous consacrons beaucoup moins d'argent pour la sante par rapport aux pays riches. Et cet argent est reparti a raison de 50p100 pour le secteur publique et 50p100 pour le secteur prive. MAIS AVEC CETTE REPARTITION le secteur public soigne 80p100 des tunisiens et le secteur prive prend en charge 20p100 des citoyens. CE DESEQUILIBRE est du aux choix budgétaires qui, surtout au cours de ces dernières années, ont privilégié (à juste titre peut être) les budgets de la défense et de la sécurité. D'ailleurs au cours de la dernière décennie la part du PIB consacrée a la sante est passe de 5p100 a 7p100 grâce a la contribution des ménages et des caisses.

L'EXERCICE MEDICAL :

Il est incontestable que la médecine libérale en Tunisie jouit d'une bonne réputation et les patients ont confiance en leur médecin traitant. Bien qu'on ne dispose de statistiques, le conseil de discipline de l'Ordre ne croule pas sous les dossiers de plaintes.

Cependant les règles de bonne pratique, les recommandations et les protocoles thérapeutiques ne sont pas toujours respectes. L'accès facile et rapide aux différentes investigations (examens radiologiques, examens biologiques etc....), l'accès facile aux différents moyens thérapeutiques ne sont pas toujours garants d'une bonne qualité des soins. Il y a une espèce de" liberté débridée" chez le médecin libéral. Il n y a pas d'obligation pour le médecin d'actualiser ses connaissances en

dehors de certains articles du code de déontologie. Il est certain que l'indépendance professionnelle est un garant de la bonne qualité des soins mais une liberté débridée a des conséquences sur le financement de la sante.

L'organisation de l'exercice médical dans les structures privées est très archaïque. La prise en charge du patient est tellement "HYPERPERSONNALISEE" qu'elle peut gêner la continuité des soins. Les textes régissant l'hospitalisation privée datent de plus de 30 ans et doivent être revus. Le médecin directeur a d'après son statut un rôle très important a jouer mais les conditions de son recrutements ne lui donnent aucune indépendance.

LA REMUNERATION DES ACTES MEDICAUX EST EN TOUTE LEGALITE EXCESSIVE.

La rémunération du médecin doit en principe tenir compte de la compétence qui lui a été reconnue par le conseil de l'ordre, de la difficulté de l'acte (codifiée par la nomenclature des actes professionnels) et doit être aussi en harmonie avec la rémunération de toutes les catégories socioprofessionnelles du pays. En Tunisie le CNOMT fixe la fourchette d'honoraires sans aucun "contre-pouvoir" et cette fourchette s'impose théoriquement aux caisses et aux différents tiers payants.

LES FRAIS D'HOSPITALISATION :

L'état intervient uniquement dans la fixation de la nuitée.

Les frais de séjours (hôtellerie) sont dérisoires par rapport aux autres prestations (et par rapport aux honoraires).

La tarification des autres prestations (frais de salle d'opération, frais de séjour en réanimation, utilisation d'équipement spécial, marge sur le consommable.....) est fixée par la chambre syndicale des cliniques ; cette fixation sans contrôle est ARBITRAIRE et très EXCESSIVE.

Actuellement les cliniques exigent systématiquement du patient une avance qui dépasse parfois le coût de l'acte prévu.

PIRE encore cette avance est exigée dans les situations d'urgence et même d'extrême urgence. On demande à la famille, alors que le malade est au seuil du bloc opératoire ou de la salle de cathétérisme, de donner le fameux cheque de garantie. Il s'agit là de procédures très dangereuses car elles mettent en danger la vie du patient.